



Le MRAP exprime sa solidarité à Josie Boucher et demande l'annulation des poursuites à son encontre

Josie Boucher, militante associative, syndicale, politique, antiraciste engagée notamment dans la solidarité aux côtés des sans-papiers est poursuivie pour « injures à la commune de Perpignan, prise en la personne de son maire en exercice Louis Aliot, en l'espèce en tenant les propos suivants 'les réfugiés ukrainiens n'ont pas grand-chose à attendre des fascistes' ». Les propos qui lui sont reprochés auraient été tenus lors d'une manifestation de solidarité avec les réfugiés ukrainiens.

Le MRAP considère que cette mise en examen constitue une atteinte grave à la liberté d'expression, liberté indispensable à toute démocratie. Il fait sienne la déclaration du comité de soutien à Josie Boucher « *En manifestant notre soutien à Josie, nous tenons aussi à dénoncer une tentative d'intimidation – qui nous concerne toutes et tous – de la part du maire de Perpignan qui exprime là sa volonté de faire taire toute opposition* »

Le MRAP rappelle que le RN, parti de Louis Aliot, ne cesse de tenir des discours anti-immigrés, rendant les immigrés responsables de tous les problèmes sociaux imaginables (chômage, délinquance, échec scolaire...). À l'été 2021, celui-ci s'était violemment opposé à l'accueil de réfugiés afghans en affirmant : « *Je ne vois pas comment nous accueillerions des Afghans à Perpignan alors que nous sommes incapables de gérer les migrants qui peuplent déjà nos rues et saturent nos hébergements d'urgence* ». À moins que les seuls réfugiés dignes d'être accueillis soient blancs et catholiques ?

N'oublions pas que dans sa volonté d'arriver au pouvoir le RN tente depuis plus de 10 ans de dédramatiser son image, voilà pourquoi le terme de « fascistes » dérange Louis Aliot. Rappelons que Marine Le Pen avait tenté de faire condamner Jean-Luc Mélenchon lorsque celui-ci, en 2011, l'avait qualifiée de « fasciste ». Elle avait perdu un premier procès puis avait été déboutée aussi bien en appel qu'ensuite par la Cour de cassation, celle-ci jugeant que les propos de celui-ci, « *exprimant l'opinion de leur auteur, dans le contexte d'un débat politique, au sujet des idées prêtées au responsable d'un parti politique, ne dépassaient pas les limites admissibles de la liberté d'expression* ». Les propos tenus récemment à l'Assemblée Nationale par l'un de ses élus, sont venus rappeler à tous et toutes celles et ceux qui voulaient l'oublier que le racisme est bien au cœur de l'idéologie du FN/RN.

Le MRAP apporte son soutien plein et entier à Josie Boucher et exige l'arrêt des poursuites engagées à son encontre.

Le MRAP, 24 novembre 2022